



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 DECEMBRE 2023 COMPTE RENDU

Présents : Mesdames Odile JACOB-VARLET, Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Antoine DORR, Michel DUMONT, Jean-Luc BOHL, Philippe HARDY, François HENRION, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH, administrateurs

Monsieur François HOFF, représentant du Président de l'Eurométropole de Metz

Madame Morgane PITEL, Directrice

Monsieur Jordan OREAL, représentant du CSE de la Régie

Absents excusés : Thierry HORY (pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Claire ANCEL, Jean BAUCHEZ, Bertrand DUVAL, Frédéric NAVROT, administrateurs

La séance est introduite par Monsieur Pierre MUEL, Président, qui fait lecture de l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Président remercie la ville de MARLY, et son Maire, Thierry HORY, pour leur accueil au sein de la salle du Conseil Municipal.

POINT N° 1 : FINANCES : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2024

La Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz, au même titre que les communes et collectivités territoriales, est tenue de débattre des orientations budgétaires.

Le Président présente les orientations budgétaires en termes d'exploitation et les informations sur les principaux investissements projetés. Celles-ci sont détaillées dans la note jointe en annexe du présent compte-rendu.

Sur la base de cette présentation, les membres du Conseil d'Administration ont été appelés à débattre des orientations budgétaires 2024 et à venir.

Résumé des éléments du débat :

F.HENRION informe les membres du Conseil d'Administration que de nombreux services gestionnaires de l'eau potable, mais également de l'assainissement, sont concernés par des augmentations de tarif. L'évolution des tarifs d'électricité a été très violente pour tous. Ce n'est agréable pour personne de devoir augmenter le prix de l'eau, toutefois le niveau d'investissement sur le réseau a beaucoup progressé depuis la création de la Régie. M.HENRION est favorable à une augmentation franche du prix de l'eau : celle-ci permettra de poursuivre le renouvellement des réseaux, d'une part, et de donner le temps aux prochains administrateurs d'appréhender les enjeux de la Régie. L'eau potable est une ressource et un service au public prioritaires. Il est essentiel de poser un débat autour d'une vision à long terme, une vision structurante et de se projeter dans l'avenir en toute responsabilité. « On a voulu la Régie pour tenir en main notre avenir, soyons responsables ! ».

JL.BOHL : le projet proposé est un projet de bon sens. Le service de la Régie a connu une histoire contrariée, en particulier sous régime de la SAUR, avec des investissements qui n'ont pas été faits alors même que le tarif augmentait. Aujourd'hui, avec le retour sous gestion publique, une vraie réflexion autour de l'eau peut être posée. La Régie a su prouver sa capacité à faire, à travers ce qu'elle a déjà réalisé et ce qu'elle propose aujourd'hui, tout en ayant intégré de nouvelles communes. La proposition faite aujourd'hui est raisonnable, il est nécessaire de se donner les moyens, tout en communiquant et en informant les abonnés.

V.KREMER partage cette analyse : le service de l'eau potable doit relever un double enjeu : une eau de qualité à fournir tout en garantissant les quantités nécessaires. Il y a peu de marge de manœuvre, il est donc nécessaire de poursuivre dans la direction engagée.

S.TABONE souligne que ce débat a déjà eu lieu fin 2021. Il avait été alors décidé d'augmenter le prix de l'eau en une seule fois. On ne peut aujourd'hui que s'en féliciter au regard de l'inflation qui impacte les dépenses courantes de la Régie [pour mémoire, les hausses de tarifs constatées depuis fin 2022 ont capté la moitié de la hausse tarifaire votée fin 2021 en vue de couvrir les investissements du PPI initial]. Il faut poursuivre pour garantir l'avenir.

Ph.HARDY souligne qu'il convient d'être réaliste et pragmatique. Les décisions prises en matière de gestion d'eau doivent être avant tout guidées par le niveau de service proposé. Les économies d'eau sont attendues par les usagers au travers de la résorption des fuites en réseau. L'augmentation est, de ce fait, nécessaire.

L'ensemble des élus s'accorde unanimement pour une augmentation du prix de l'eau responsable, afin de répondre aux enjeux et de rattraper le retard pris sur le renouvellement du réseau d'eau potable [pour mémoire, le taux moyen actuel de la Régie est de 0,40% du linéaire de réseau, il passerait à 0,60% ; la référence nationale étant 1%]. L'objectif premier étant l'amélioration du patrimoine et la résorption des fuites.

Une attention particulière devra être apportée à la communication qui devra être unifiée entre la Régie et les différentes communes membres. La Direction produira une note qui pourra être intégrée dans les communications municipales.

Le Conseil d'administration prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

POINT N° 2 : FINANCES - VALIDATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2024-2026

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu, le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration le contenu du plan pluriannuel d'investissements 2024-2026 et ses 5 axes majeurs :

- Préservation de la Ressource : animation du Plan d'Actions sur l'Aire d'Alimentation du Captage de Montvaux et la finalisation de la DUP de la source du château à LORRY-MARDIGNY pour 394 300 € estimés
- Pérennisation du patrimoine : réhabilitation complète du réservoir de Blory pour 1 545 000 € estimés

- Sécurisation de l'adduction : renouvellement de 3 tronçons DN400 et de la canalisation DN200 de secours du plateau de Frescaty pour 3 734 496 € estimés
- Gestion patrimoniale des réseaux : sectorisation et renouvellement des canalisations fuyardes pour 3 730 567 € estimés
- Renouvellement électromécanique pour 600 000 € estimés.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de valider le plan pluriannuel d'investissements pour la période 2024 à 2026 tel que présenté et d'autoriser la Directrice à le mettre en œuvre et à solliciter toutes participations financières potentielles auprès des partenaires concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

VALIDE le Plan Pluriannuel d'Investissements 2024-2026 présenté,

AUTORISE la Directrice de la Régie à le mettre en œuvre et à solliciter toutes participations financières potentielles auprès des partenaires concernés.

Adoptée à l'unanimité.

POINT N° 3 : PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration le tableau des effectifs de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz, comprenant 25 postes dont 3 contrats d'apprentissage.

Afin de mener à bien le plan pluriannuel d'investissement validé, il convient de mettre en adéquation les ressources humaines permettant sa mise en œuvre.

Ainsi, il convient :

- de scinder le poste de Responsable clientèle, études et travaux en 2 postes distincts : 1 poste de Responsable clientèle, emploi permanent à temps complet, à créer et 1 poste de Responsable des études et des travaux, pourvu à ce jour
- de créer un emploi permanent à temps complet de chargé d'étude au Pôle études et travaux
- de créer un emploi permanent à temps complet d'agent de travaux permettant de constituer une équipe supplémentaire en exploitation

Monsieur le Président, après avoir recueilli l'avis favorable du Comité Social et Economique, propose donc au Conseil d'Administration :

- de valider le tableau des effectifs défini comme précisé ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

VALIDE la mise à jour du tableau des effectifs défini comme suit :

Nombre de postes	Catégorie	Libellé du poste
1	Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux	Directrice de la Régie
1	Cadre	Responsable Administratif et Financier
1	Cadre	Responsable - Exploitation
1	Cadre	Responsable Clientèle
1	Cadre	Responsable des Etudes et des Travaux
1	Cadre	Chargé d'études du programme pluriannuel d'investissement
1	ETAM*	Chargé d'études
3	ETAM*	Agent d'accueil et de clientèle
1	ETAM*	Assistante de Direction
4	ETAM*	Agent d'exploitation réseau
4 + 1	ETAM*	Agent de travaux
1	ETAM*	Agent de clientèle terrain
3	ETAM*	Electromécanicien / agent de production
1	ETAM*	Chargé d'études
3	Contrat d'apprentissage	Apprenti

Adoptée à l'unanimité.

POINT N° 4 : FINANCES - CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA REGIE

Monsieur le Président de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz rappelle aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation qui lui a été donnée de consulter des établissements de crédits afin de financer les investissements de la Régie à hauteur de 5 millions d'euros.

A ce stade de la consultation, seule la Banque des Territoires - Caisse des Dépôts et Consignations offre, par le biais d'un Aquaprêt, des financements sur des périodes longues au-delà de 25 années.

Compte tenu des durées d'amortissements des biens qui seront financés, l'amortissement sur le long terme, qui peut aller jusqu'à 40 ans, semble le plus adapté.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice de la Régie à poursuivre ses échanges avec la Banque des Territoires - Caisse des Dépôts et Consignations, en vue d'aboutir à la signature d'un contrat de prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

AUTORISE la Directrice de la Régie à poursuivre ses échanges avec la Banque des Territoires - Caisse des Dépôts et Consignations, en vue d'aboutir à la signature d'un contrat de prêt.

Adoptée à l'unanimité.

POINT N° 5 : FINANCES - TARIFS 2024 - PRIX DE L'EAU

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration, conformément à l'orientation budgétaire débattue précédemment,

- de fixer le prix de l'eau pour 2024 à :
 - o Part variable : 1,3901 € HT/m³
- De geler le prix de l'abonnement (part fixe) pour l'année 2024
- De préciser les termes de la délibération n° 47/2019 en date du 25/09/2019 relative à la mise en place d'une indexation des tarifs de l'eau comme suit : « *l'indexation des prix sera annuelle, à date du 1er janvier n, en comparaison des prix et indices n-1* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

FIXE le prix de l'eau distribuée par la Régie de l'eau de Metz Métropole à :

- o Part variable : 1,3901 € HT/m³

DECIDE de geler le prix de l'abonnement (part fixe) pour l'année 2024

VALIDE l'ajout à la délibération n° 47/2019 du 25/09/2019 relative à la mise en place d'une indexation des tarifs de l'eau, de la précision suivante : « *l'indexation des prix sera annuelle, à date du 1er janvier n, en comparaison des prix et indices n-1* ».

Adoptée à l'unanimité.

POINT N° 6 : FINANCES - TARIFS 2024 - BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration la mise à jour de certaines lignes du bordereau des prix unitaires de travaux et prestations de la Régie. Ces modifications et ajouts sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Ces modifications et prix nouveaux sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il est également proposé de préciser les termes de la délibération n° 53/2019 en date du 28/11/2019 relative à la mise en place d'une indexation des tarifs du bordereau des prix unitaires comme suit : « *l'actualisation des prix sera annuelle, à date du 1er janvier n, en comparaison des prix et indices n-1* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

VALIDE la mise à jour du bordereau des prix unitaires de travaux et prestations de la Régie à compter du 1^{er} janvier 2024 telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

N° de position	Désignation de la nature des fournitures, travaux et ouvrages	Unité	Prix € HT
0-01-01	Pose ou dépose de compteur	Forfait	Inchangé
0-01-19	Diagnostic, expertise et rapport pour dossier d'individualisation de compteurs individuels ou constat de vérification d'installation	Forfait	Inchangé
0-01-20	Intervention pour pose en masse de compteurs individuels, en situation d'aménagement neuf , comprenant le déplacement et le temps d'intervention sur site - forfait pour 10 compteurs	Forfait	Inchangé
00-02-01	Frais administratif (création ou résiliation d'un abonnement)	Unité	22,00 €
5-03-90	Pour une intervention de recherche de fuite y compris déplacement	Heure	70,00 €

VALIDE l'ajout à la délibération n°53/2019 du 28/11/2019 relative à la mise en place d'une indexation des tarifs du bordereau des prix unitaires de la précision suivante : « l'actualisation des prix sera annuelle, à date du 1^{er} janvier n, en comparaison des prix et indices n-1 ».

Adoptée à l'unanimité.

POINT N° 7 : FINANCES - CONSTATATION DES TRAVAUX REALISES EN REGIE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que les instructions budgétaires et comptables prévoient la possibilité de basculer en investissement des charges de fournitures et main d'œuvre initialement affectées en fonctionnement, lorsque les travaux réalisés en interne participent à l'amélioration du patrimoine. Cette opération budgétaire permet de valoriser ces travaux et de les amortir.

Les équipes de la Régie ont réalisé en interne un certain nombre d'opérations de renouvellement ou d'amélioration des installations. Il s'agit principalement des renouvellements de branchement et des interventions d'amélioration sur les installations de production.

Ces opérations ont été valorisées à hauteur de 168 511,00 €, détaillés en 11 805 € pour des opérations relatives à la production, 7 075,45 € pour la pose de bornes de puisage et 149 630,55 € pour des opérations relatives à l'exploitation du réseau.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver l'état des travaux en régie annexé et d'autoriser la Directrice à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

APPROUVE l'état des travaux en régie annexé à la présente délibération ;

AUTORISE la Directrice à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

POINT N° 8 : FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz qu'afin de terminer le cycle budgétaire 2023 à l'équilibre, il convient d'effectuer quelques ajustements qui sont retracés dans le tableau présenté ci-dessous.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver cette décision modificative n°2.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

DÉCIDE d'adopter la décision modificative n°2 de l'exercice 2023 conformément au tableau ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
C/673-67	5 000,00 €	C/7068-70	5 500,00 €
C/66111-66	500,00 €		
	5 500,00 €		5 500,00 €

Adoptée à l'unanimité

POINT N° 9 : COMMANDE PUBLIQUE - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES SIGNALISATION VERTICALE DE L'EUROMETROPOLE DE METZ

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'Eurométropole de Metz offre la possibilité à ses communes membres et ses satellites, de bénéficier de groupements de commandes. Ces groupements de commandes constituent une possibilité pour la Régie de tirer parti de la mutualisation des besoins pour bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Le groupement de commandes « Signalisation verticale » répond à un besoin actuel de la Régie. Aussi, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration :

- De se prononcer sur l'adhésion de la Régie à ce groupement de commandes
- D'autoriser la Directrice de la Régie à signer le bulletin d'adhésion joint en annexe ainsi que tout document relatif à ce groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

VALIDE l'adhésion de la Régie au groupement de commandes « Signalisation verticale » de l'Eurométropole de Metz

AUTORISE la Directrice de la Régie à signer le bulletin d'adhésion joint en annexe ainsi que tout document relatif à ce groupement.

Adoptée à l'unanimité

POINT N° 10 : COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTION DU MARCHE MP2023-07 A BONS DE COMMANDE DE FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le marché de fourniture d'équipements de protection individuelle est arrivé à échéance en octobre dernier. Afin de le renouveler, une consultation a été engagée par la Régie dans le respect des dispositions

du Code de la Commande Publique, selon une procédure adaptée, librement définie par l'entité adjudicatrice.

Cette consultation a été lancée le 14 septembre 2023 pour une remise des offres fixée au 13 octobre 2023 à 12H00.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 06 décembre 2023 à 14H15 afin de procéder au choix de l'attributaire ayant présenté la meilleure offre au regard des critères de sélection fixés.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et examen du respect de la ligne budgétaire, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration :

- de retenir l'offre de la société TEXPRO dont le siège social est situé ZA 57170 MORVILLE-LES-VIC
- d'autoriser la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ATTRIBUE le marché de fourniture d'équipements de protection individuelle à la société TEXPRO dont le siège social est situé ZA 57170 MORVILLE-LES-VIC ;

AUTORISE la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du présent marché.

Adoptée à l'unanimité

POINT N° 11 : COMMANDE PUBLIQUE - MISE EN PLACE D'UN CONCOURS EN VUE DE LA REALISATION D'UNE FRESQUE SUR LE RESERVOIR DE BLORY

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation du réservoir de Blory, un volet embellissement de façade de la cuve du réservoir est prévu.

Compte tenu du caractère artistique de ce marché, la commission d'appel d'offres a souhaité ouvrir une procédure de concours pour retenir le prestataire qui sera chargé de cette réalisation. En particulier, cette procédure nécessite la mise en place d'un jury et de faire appel à trois personnes qualifiées désignées par la Présidente de ce jury, également Présidente de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration :

- de valider la mise en place d'une procédure de concours pour retenir le prestataire qui sera chargé de la réalisation de cette œuvre artistique,
- d'autoriser la Directrice à solliciter trois personnes ès qualité afin de former un jury de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

VALIDE la mise en place d'une procédure de concours pour retenir le prestataire qui sera chargé de la réalisation de la fresque sur le réservoir de Blory,

AUTORISE la Directrice de la Régie à solliciter trois personnes ès qualité afin de former un jury de concours.

Adoptée à l'unanimité

POINT N° 12 : PATRIMOINE - SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION GREVANT LA PARCELLE 285 à MONTIGNY-LES-METZ - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz a mis en œuvre une nouvelle canalisation sur le terrain cadastré sous-section 37 numéro 285, sis sur le ban communal de MONTIGNY-LES-METZ, propriété du Ministère des Armées, dans le cadre du renouvellement et dévoiement de la canalisation d'amenée de l'eau potable DN400.

Pour que la Régie et ses services puissent continuer à exploiter ladite canalisation, une convention de servitude de passage telle que présentée en annexe doit être établie avec le propriétaire de la parcelle, à savoir, le Ministère des Armées. Un acte notarié devra suivre permettant l'inscription de cette servitude au livre foncier.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser la Directrice de la Régie à signer la convention de servitude de passage de canalisation présentée en annexe ainsi que l'acte notarié qui s'ensuivra permettant l'inscription de cette servitude au livre foncier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

AUTORISE la Directrice de la Régie à signer la convention de servitude de passage de canalisation présentée en annexe ainsi que l'acte notarié qui s'ensuivra permettant l'inscription de la servitude au livre foncier.

Adoptée à l'unanimité

POINT N° 13 : INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES

Un état de situation des marchés publics signés par la Directrice, depuis la dernière réunion du Conseil d'Administration est également présenté.

	Objet	Attributaire	Montant HT	Date de notification
MP2023-08	Maîtrise d'œuvre DN200 - secours plateau FRESCATY	CONSILIUM	62 527,50 €	29/09/2023

POINT N° 14 : QUESTIONS DIVERSES

- *Présentation du plan d'actions relatif à la maîtrise du taux de nitrates sur la ressource de la Vallée de Montvaux :*

Pour mémoire, les bureaux d'études AnteaGroup et Envilys ont été mandatés pour réaliser une étude se déroulant en 2 phases :

Phase 1 : délimitation du bassin d'alimentation du captage et cartographie de sa vulnérabilité

Phase 2 : diagnostic territorial multi-pression et élaboration du programme d'actions

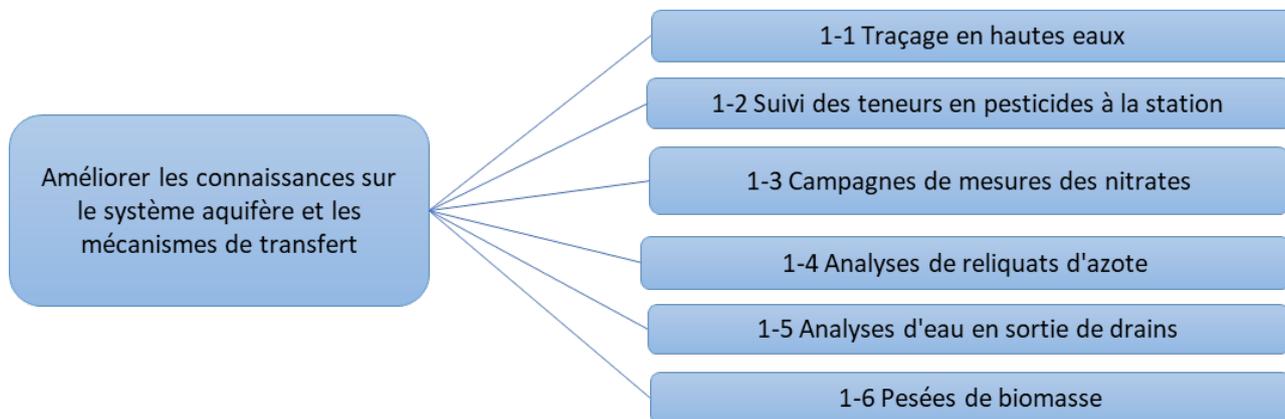
A l'issue de cette étude, le diagnostic est le suivant :

- L'aire d'alimentation du captage s'étend sur l'ensemble du bassin versant du ruisseau du Montvaux
- L'enveloppe est plus importante que les périmètres de protection définis par la DUP
- L'occupation du sol est répartie pour 34% en zone boisée, 9% en zone urbanisée et 57% en zone agricole
- La vulnérabilité est de modérée à élevée en fonction des secteurs de l'aire d'alimentation du captage
- Les taux de nitrate sont en augmentation depuis 2015
- Il y a peu de pression phytosanitaire à ce stade de connaissance des molécules actives.

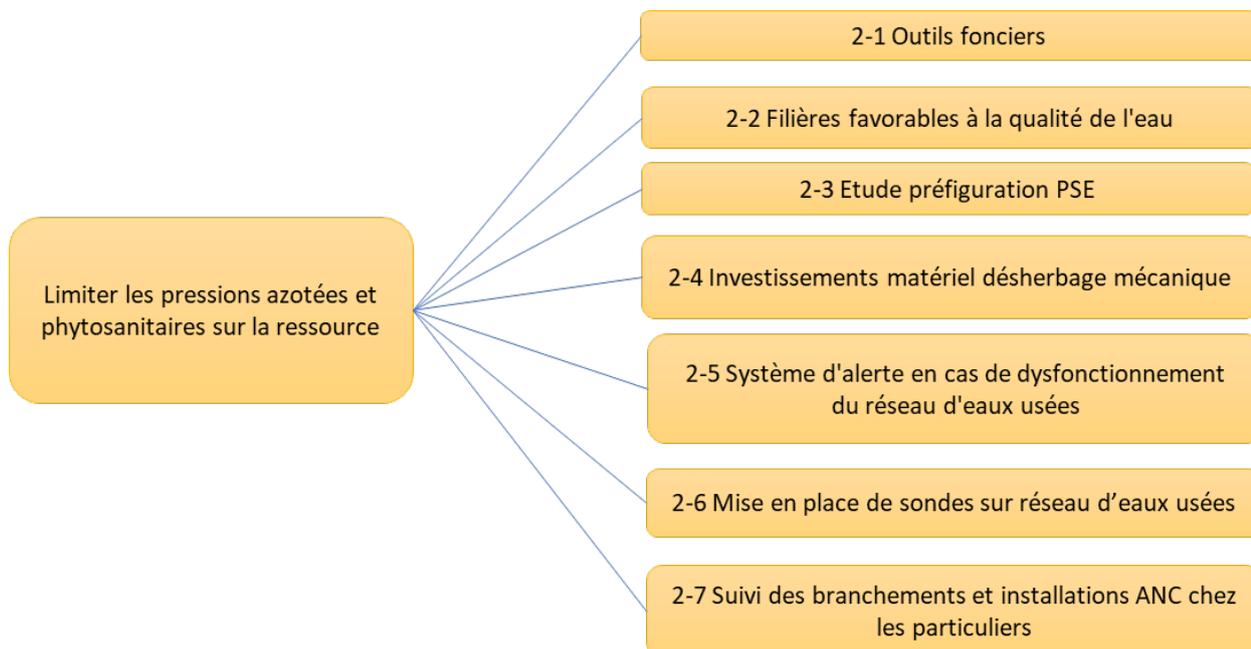
Ce diagnostic a permis de définir un plan d'actions visant à limiter l'impact nitrate et phytosanitaire sur le périmètre en concertation avec les parties prenantes (mairies, HAGANIS, agriculteurs).

Ce plan d'action se présente en 3 axes :

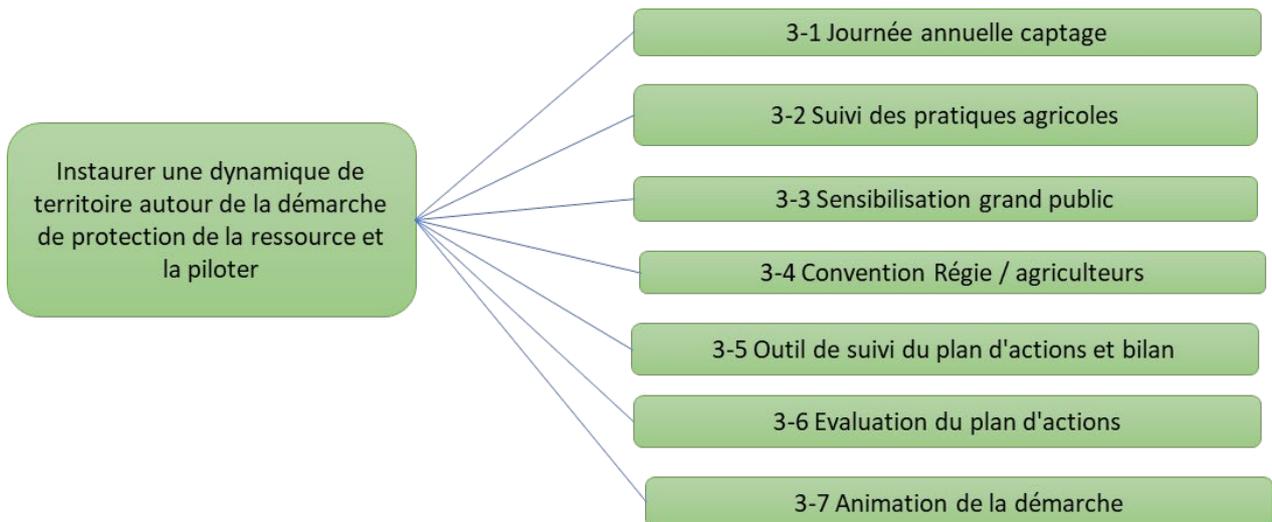
→ AXE 1 : CONNAITRE



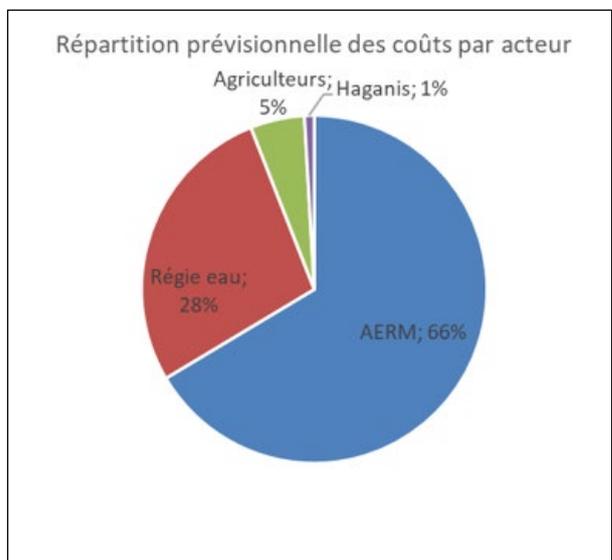
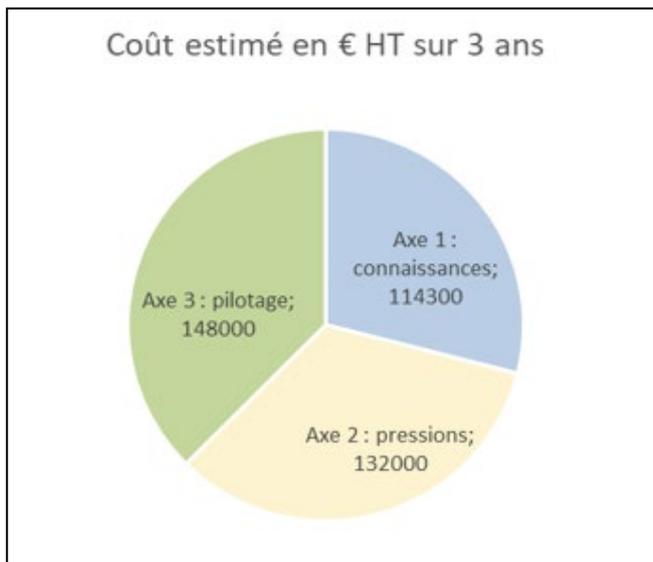
→ AXE 2 : AGIR SUR LES FACTEURS DE RISQUE



→ AXE 3 : ANIMER ET PILOTER



Le coût de ce plan d'action est estimé à **395 000 € HT** sur 3 ans.



Le volet 'animation - pilotage' est aujourd'hui en réflexion pour décider d'une internalisation de la mission ou de l'externaliser auprès d'un bureau d'études tiers.

Le Président tient également à souligner la qualité des échanges qui ont eu lieu avec les exploitants et propriétaires agricoles concernés.

➤ *Avancement du programme de renouvellement de compteurs :*

Communes	déploiement	Avancement	taux remontée index	Taux de couverture (télé+radio)
Augny Village	terminé	98 %	73 %	85 %
ZACs (Augny, Frescaty, Jouy, Moulins, Marly, La Maxe)	terminé	87 %		
Moulins 3 Haies	terminé	96 %		
La Maxe	Intervention régie à prévoir	82 %	65%	80%
Montigny-lès-Metz	Intervention régie à prévoir	82 %	57%	70%
Moulins-lès-Metz / Scy-Chazelles	repassé	79%	52%	66%
Marly	en cours (jusque mi-juin 2024)	13%	4%	6%

➤ *Agenda :*

- Le repas de fin d'année de la Régie aura lieu le **15 décembre 2023 à 12h30** à la salle des fêtes de Lorry-Mardigny
- La prochaine CAO se réunira, d'une part, en qualité de jury de concours, élargi aux représentants de la Ville de Montigny-lès-Metz, pour le projet de fresque à une date à déterminer et, d'autre part, pour l'attribution des marchés publics en cours de consultation le 31 janvier 2024.
- La prochaine réunion du Conseil d'Administration aura lieu le **31 janvier 2024 à Vantoux**

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le Président lève la séance.

Fait à Montigny-lès-Metz le 06 décembre 2023,

Le Président de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz

Pierre MUEL